

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 105

Version: 621a

Date de révision: 16/01/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: ALSAN 105
1. 1. 1. Contient:
- diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [3] diisocyanate de méthylènediphényle [4]
  - chlorure de benzoyle
  - méthacrylate de méthyle
  - méthacrylate de n-butyle
1. 1. 2. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Enduit d'imprégnation (Primaire)
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: SOPREMA S.A.S.  
14 Rue de Saint Nazaire - CS 60121  
F-67025 STRASBOURG CEDEX  
France  
Tél: +33 (0)3 88 79 84 00  
Télécopie: +33 (0)3 88 79 84 01  
Courriel: mkulinicz@soprema.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59  
NUMERO D'URGENCE INTERNATIONAL : + 44 (0)1 235 239 670  
CH-Centre Toxicologique : Tel + 145
1. 5. N° code du produit: 7439.1

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:
- \* Liq. infl. 2 / SGH02 - H225 \*
  - \* Canc. 2 / SGH08 - H351 \*
  - \* STOT un. 3. / SGH07 - H335 \*
  - \* STOT un. 3. / SGH07 - H336 \*
  - \* STOT rép. 2 / SGH08 - H373 \*
  - \* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 \*
  - \* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 \*
  - \* Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 \*
  - \* Sens. resp. 1 / SGH08 - H334 \*

### 2. 2. Éléments d'étiquetage:



Danger

#### 2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

.

#### 2. 2. 2. Mention de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H335-336 Peut irriter les voies respiratoires Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### 2. 2. 3. Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.  
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ALSAN 105

Version: 621a

Date de révision: 16/01/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

2. 2. 4. Intervention:
- P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
- P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):  
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.  
P370 En cas d'incendie:  
P378 Utiliser poudre, AFFF, mousse, dioxyde de carbone pour l'extinction.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P362 Enlever les vêtements contaminés.  
P364 Et les laver avant réutilisation.  
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P304 EN CAS D'INHALATION:  
P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P342 En cas de symptômes respiratoires:  
P311a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.  
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
2. 2. 5. Stockage:
- P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.  
P235 Tenir au frais.  
P405 Garder sous clef.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
2. 2. 6. Elimination:
- P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / international
2. 3. Information(s) complémentaire(s):
- EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- EUH208 Contient du (de la) • diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [3] diisocyanate de méthylènediphényle [4], • chlorure de benzoyle. Peut produire une réaction allergique.
2. 4. Autres dangers:
- Liquide et vapeurs très inflammables.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:
- butanone; méthyléthylcétone  
- N° Id: 606-002-00-3 - N° CE: 201-159-0 - N° CAS: 78-93-3  
- Conc. (% pds) : 10 < C ≤ 30  
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225  
\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - STOT un. 3. - H336 - Irr. oc. 2 - H319  
- Divers :  
VME ppm = 200 - VME mg/m<sup>3</sup> = 600 - VLE ppm = 300 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 900
  - acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle  
- N° Id: 607-195-00-7 - N° CE: 203-603-9 - N° CAS: 108-65-6  
- Conc. (% pds) : 10 < C ≤ 30  
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226  
- Divers :  
VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 550
  - diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [3] diisocyanate de méthylènediphényle [4]  
- N° Id: 615-005-00-9 - N° CAS: 25686-28-6

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ALSAN 105

Version: 621a

Date de révision: 16/01/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- Conc. (% pds) :  $10 < C \leq 30$   
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H332 \* SGH08 - Danger pour la santé - Sens. resp. 1 - H334 - Sens. cut. 1 - H317 - STOT un. 3 - H335 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319 - Canc. 2 - H351  
- (Eye Irrit.: H319: C  $\geq 5\%$  - STOT SE 3: H335: C  $\geq 5\%$  - Skin Irrit. 2: H315: C  $\geq 5\%$  - Resp. Sens: H334: C  $\geq 0,1\%$ )  
- Divers :  
VME ppm = 0,005 - VME mg/m<sup>3</sup> = 0,051

• acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle  
- N° Id: 607-195-00-7 - N° CE: 203-603-9 - N° CAS: 108-65-6  
- Conc. (% pds) :  $0 < C \leq 1$   
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226  
- Divers :  
VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 550

• chlorure de benzoyle  
- N° Id: 607-012-00-0 - N° CE: 202-710-8 - N° CAS: 98-88-4  
- Conc. (% pds) :  $0 < C \leq 1$   
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 \* SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1B - H314

• o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4]  
- N° Id: 601-022-00-9 - N° CE: 215-535-7 - N° CAS: 1330-20-7  
- Conc. (% pds) :  $0 < C \leq 1$   
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226  
\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H312 - H332 - Irr. cut. 2 - H315  
- ((\*))  
- Divers :  
VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 442

• méthacrylate de méthyle  
- N° Id: 607-035-00-6 - N° CE: 201-297-1 - N° CAS: 80-62-6  
- Conc. (% pds) :  $0 < C \leq 1$   
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH02 - Flamme - Danger - Liq. infl. 2 - H225  
\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - STOT un. 3 - H335 - Irr. cut. 2 - H315  
- Divers :  
VME ppm = 50

• méthacrylate de n-butyle  
- N° Id: 607-033-00-5 - N° CE: 202-615-1 - N° CAS: 97-88-1  
- Conc. (% pds) :  $0 < C \leq 1$   
- SGH (Système Général Harmonisé)  
\* SGH02 - Flamme - Attention - Liq. infl. 3 - H226  
\* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - STOT un. 3 - H335 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319  
- Divers :  
VME ppm = 10 - VLE ppm = 59

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4. 1. Description des premiers secours:

- |                                 |   |
|---------------------------------|---|
| 4. 1. 1. Conseils généraux:     | En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.   |
| 4. 1. 2. Inhalation:            | Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. |
| 4. 1. 3. Contact avec la peau:  | Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.  |
| 4. 1. 4. Contact avec les yeux: | Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.         |
| 4. 1. 5. Ingestion:             | En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.   |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 105

Version: 621a

Date de révision: 16/01/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer: Irritation des voies respiratoires  
Le mélange est un sensibilisant de la peau et de l'appareil respiratoire. Elle est également irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet.  
irritation des yeux
4. 2. 1. Inhalation: Des concentrations élevées de vapeurs peuvent provoquer:  
\* Peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser.  
\* Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et contact avec la peau.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Peut causer des irritations de la peau / dermatites.  
Possibilités d'affection de la peau (eczéma d'hypersensibilisation), lors de contact intensif.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion: Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures.  
irritation des muqueuses
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: poudre, AFFF, mousse, dioxyde de carbone
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Un incendie produira une épaisse fumée noire.  
L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers: équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules.  
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Evacuer la zone dangereuse.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Endiguer et contenir le produit renversé. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
6. 4. Référence à d'autres sections: Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.  
Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.  
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.  
Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate.  
Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. (rub 8) Les personnes ayant des problèmes de trop grande sensibilité ne doivent pas manipuler ou être exposées au produit.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Ne pas mélanger avec: cuivre
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, Conserver sous clef et hors de portée des enfants. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 105

Version: 621a

Date de révision: 16/01/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Sol imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Garder sous clef. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné de matières combustibles, d'agents réducteurs (p.ex. les amines), d'acides, d'alcalis, de composés de métaux lourds (p. ex. accélérateurs, siccatifs, savons métalliques).
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: de même nature que celui d'origine
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: cuivre
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Enduit d'imprégnation (Primaire)

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • butanone; méthyléthylcétone : VME ppm = 200 - VME mg/m<sup>3</sup> = 600 - VLE ppm = 300 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 900 • acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 550 • diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle; 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [1] diisocyanate de 2,2'-méthylènediphényle; 2,2'-diisocyanate de diphenylméthane; [2] isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle; 2,4'-diisocyanate de diphenylméthane; [3] diisocyanate de méthylènediphényle [4] : VME ppm = 0,005 - VME mg/m<sup>3</sup> = 0,051 • acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 275 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 550 • o-xylène [1]; p-xylène [2]; m-xylène [3]; xylène [4] : VME ppm = 50 - VME mg/m<sup>3</sup> = 221 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m<sup>3</sup> = 442 • méthacrylate de méthyle : VME ppm = 50 • méthacrylate de n-butyle : VME ppm = 10 - VLE ppm = 59

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.
8. 2. 2. Protection des mains: gants résistants aux solvants, gants en caoutchouc nitrile
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.
8. 2. 4. Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.
8. 2. 5. Protection individuelle: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
8. 2. 6. Procédure(s) de surveillance recommandée(s): Les personnes allergiques, et en particulier celles qui souffrent d'asthme ou d'autres affections des voies respiratoires, ne devraient pas travailler avec ce produit.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide
9. 1. 2. Couleur: bleu
9. 1. 3. Odeur: caractéristique
9. 1. 4. PH: Non applicable.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: > 35 °C

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 105

Version: 621a

Date de révision: 16/01/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

9. 1. 6. Point / intervalle de fusion:	Non déterminé.
9. 1. 7. Point d'éclair:	-4 °C
9. 1. 8. Limites d'explosivité:	Non déterminé.
9. 1. 9. Pression de vapeur:	16,16 kPa (50 °C)
9. 1. 10. Densité relative (eau = 1):	0.97
9. 1. 11. Masse volumique apparente:	0,97 g/cm <sup>3</sup>
9. 1. 12. Viscosité:	50 mPa.s
9. 2. Autres informations:	
9. 2. 1. Hydrosolubilité:	Non déterminé.
9. 2. 2. Liposolubilité:	Non déterminé.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants:	Non déterminé.
9. 3. Autres données:	COV (Suisse) : 466 g/L

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Des réactions exothermiques incontrôlées se produisent avec les amines et les alcools. Le produit réagit lentement avec l'eau avec production de CO <sub>2</sub> .
10. 4. Conditions à éviter:	Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Lors d'un incendie, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, de même que du cyanure d'hydrogène.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
11. 2. Toxicité aiguë:	
11. 2. 1. Inhalation:	Non applicable.
11. 2. 2. Contact avec la peau:	Non applicable.
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	Non applicable.
11. 2. 4. Ingestion:	Non applicable.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Non déterminé.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non déterminé.
12. 6. Autres effets néfastes:	Non déterminé.
12. 6. 1. Toxicité aquatique:	Non déterminé.
12. 7. Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 105

Version: 621a

Date de révision: 16/01/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. Eliminer les brosses et les chiffons utilisés comme déchet dangereux.
13. 2. Emballages contaminés: Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité.
13. 3. Information(s) supplémentaire(s): Ne pas réutiliser des récipients vides.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU: 1263
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: PEINTURES
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14. 3. 2. Groupe d'emballage: II
14. 3. 3. Code de restriction en tunnels: (D/E)
14. 4. Voies maritimes (IMDG):
14. 4. 1. Classe: 3
14. 4. 2. Groupe d'emballage: II
14. 4. 3. Polluant marin: Non / No
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):
14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 3
14. 5. 2. Groupe d'emballage: II
14. 6. Dangers pour l'environnement: Non applicable.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: En cas de déversement accidentel, voir le paragraphe 6
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non applicable.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Règlement CE 1907-2006  
Règlement CE 1272-2008  
Règlement CE 790-2009  
Règlement CE 453-2010
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Non applicable.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3: H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H332 Nocif par inhalation.  
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

---

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ALSAN 105

Version: 621a

Date de révision: 16/01/2017

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

---

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus <indiquer l'effet spécifique s'il est connu> <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

16. 2. Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 3. Historique:

16. 3. 1. Date de la première édition: 16/01/2017

16. 3. 2. Version: 621a

16. 4. Réalisé par: SOPREMA (mkulinicz@soprema.fr)